dans la demande courante, on doit principalement attribuer cette réduction à l'épuisement des stocks de coton chez les filateurs. Il n'est pas non plus sans importance de se rappeler que partout les stocks des manufacturés étaient en augmentation.

Nous allons maintenant, en tenant compte de ces éléments, examiner les perspectives de la nouvelle campagne.

Les récoltes alimentaires ont été bonnes dans le monde entier : les difficultés avec la Chine et l'Egypte peuvent disparaître ; le coton à 5 3/8 et 5 1/2 ne peut que favoriser la consommation. Nous croyons donc être modérés en estimant les besoins de l'Europe, pour la saison nouvelle, à une moyenne de 138,000 balles de 400 livres par semaine, contre 135,500 de l'année dernière, et 137,000 de l'année précédente, soit 72,000 balles pour la Grande Bretagne et 66,000 balles pour le continent par 52 semaines ou 7,176,000 balles de 400 livres.

Pour subvenir à cette consommation, nous estimons les arrivages de l'Inde à la moyenne des deux années dernières, soit 1,600,000 balles ; la récolte d'Egypte à 300,000 cantars ou 425,000 balles de 650 livres contre 393,000 balles de l'année précédente ; que le Brésil fournira 350,000 balles contre 343,000 balles de l'année passée ; et tous les autres pays, environ 115,000 balles contre 130,000 balles l'année dernière et 102,000 balles l'année d'avant.

En réduisant ces chiffres en poids commun on obtient le résultat suivant :

	Balles.	Poids	Livres.
Indes.....	1.600.000	de 380 liv.	608.000.000
Egypte.....	425.000	650	276.250.000
Brésil.....	350.000	170	59.500.000
Autres contrées	115.000	230	26.450.000
Total.....	2.490.000		970.200.000
Soit en balles de 400 livres.....			2.425.000

Les récentes estimations de la nouvelle récolte américaine, faites par les autorités les plus connues, varient de 5.800,000 balles à 6,300,000 balles. L'estimation courante à New-York est, dit-on, de 6,200.000 balles ; quelques personnes parlent de 6,400,000 balles, mais on y ajoute peu de crédit.

Comme il nous paraît encore trop tôt pour se prononcer sur ce point, nous nous bornerons à rechercher la quantité de coton américain nécessaire à la consommation européenne :

Consommation totale de l'Europe en balles de 400 livres.....	7.176.000
Importations probables des Indes et autres pays.....	2.425.000
L'Amérique devra, par conséquent, fournir en balles de 400 livres.....	4.751.000
ou en balles de 450 livres.....	4.223.000

L'année dernière, la filature américaine a consommé 1,997,517 balles. Il se peut que cette année elle ne prenne que 1,900.000 balles. Le Canada et le Mexique auront besoin de 80.000 balles, leurs stocks étant épuisés, ce qui fera un total de 1,980.000 balles. Les filateurs américains n'ayant, paraît-il, en magasin, que 15,00 balles au lieu de 103,000 balles l'année dernière, on peut supposer qu'ils prendront 50.000 balles de plus que leur consommation ordinaire, surtout si les prix sont bas, ce qui fera pour le continent américain 2,030.000 balles, chiffre auquel il faut ajouter 4.220.000 balles pour l'Europe, soit un total de 6.250.000 balles.

En supposant la demande pour l'Europe et l'Amérique la même qu'en 1882-83 et estimant les stocks dans les ports d'Amérique, d'Europe et chez les filateurs de l'Angleterre et du continent exactement les mêmes, à la fin de cette campagne, qu'ils étaient au commencement, il est nécessaire que la récolte américaine ne soit pas inférieure à 6.200.000 balles ou 6.250.000 balles. Il ressort, par conséquent, de cet exposé, que les filateurs doivent avoir un intérêt évident à s'approvisionner dans les moments de dépression ; car si les obstacles à la reprise des affaires venaient à disparaître, une hausse de la matière première paraît inévitable.

AFFAIRES MILITAIRES

Tableau de répartition des classes dans les armées active, territoriale et les réserves de ces armées. — Du 1er janvier au 30 juin 1885, les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties :

1° Armée active : Classes de 1879, 1880, 1881, 1882 et 1883.

2. Réserve de l'armée active : Classes de 1875, 1876, 1877, 1878, cette dernière étant dite : « La plus jeune classe de la réserve de l'armée active.

3. Armée territoriale : classes de 1871, 1872, 1873 et 1874, cette dernière étant dite : « La plus jeune classe de l'armée territoriale. »

4. Réserve de l'armée territoriale : Classes de 1865, 1866, 1867, 1868, 1869 et 1870, cette dernière étant dite : « La plus jeune classe de la réserve de l'armée territoriale. »

NOTA. — Les engagés volontaires, les anciens remplaçants, les hommes qui ont été remplacés ou qui se trouvent, pour quelque motif que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une des classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

AVIS. — En France, seront appelés à une période d'instruction : Pendant l'année 1885, les hommes de l'armée territoriale appartenant aux classes de 1872 et 1873, et n'ayant pas été convoqués en 1884. A l'automne de 1885, les réservistes des classes de 1876 et 1877. Des affiches et avis publiés en temps utile feront connaître les dates des appels.

Les réservistes et les hommes de l'armée territoriale appartenant aux escadrons du train des équipages, aux sections d'ouvriers d'administration ou d'infirmiers, ainsi que les réservistes des mêmes classes appartenant aux sections d'état major, aux compagnies d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers, sont convoqués pendant le cours de l'année, à des époques fixées par les commandants de corps d'armée, suivant l'intérêt du service et les circonstances locales.

En Algérie, l'appel du printemps comprendra les hommes de l'armée territoriale des classes de 1872 et 1874, et l'appel de l'automne comprendra les réservistes de toutes armes de l'armée active des classes de 1876, 1878, 1880 et 1882.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Commissions municipales. — Les membres des 1re et 2e commissions se réuniront à la mairie le lundi 9 février à 6 heures du soir. Ordre du jour : 1° Legs Morot, Hospice ; 2° Legs Housez ; 3° Institut Sévigné, demande d'un crédit ; 4° Avis du conseil pour la création d'un cinquième vicaire, à Ste-Elisabeth ; 5° Demande d'un subside formée par M. Spriet.

Nécrologie. — Les carmélites de Roubaix viennent de faire une perte sensible. Mlle Marie-Joseph Florin, en religion sœur Philomène, du Sacré-Cœur de Marie, est décédée pieusement, à l'âge de 71 ans. Elle était entrée dans l'ordre en 1840 et y avait toujours été un sujet de grande édification par ses hautes vertus et son extrême piété.

Une bonne œuvre. — Le personnel de l'établissement Vinchon a organisé, pour ce soir, chez M. Elie Catteau, à l'estaminet de l'*Epeule*, une grande soirée chantante au bénéfice de la famille d'un ouvrier de cet établissement, Willems. On sait que ce dernier est mort de la morsure d'un chien enragé ; il a laissé une femme et quatre enfants. Une grande tombola suivra le concert : le produit en sera remis à cette famille si digne d'intérêt.

Nous ne saurions assez louer le sentiment généreux qui a poussé ces ouvriers à venir ainsi en aide à la veuve de l'un des leurs.

Le concert de la « Grande-Harmonie ». — Voici le programme du concert que la *Grande-Harmonie* offrira à ses membres le lundi 9 février, à 7 heures précises du soir, dans la salle de l'Hippodrome, avec le concours de Mlle Calvé, de l'Opéra-Comique ; MM. Bosquin, de l'Opéra ; Johannès Wolff, violon-solo de S. M. le roi de Hollande, Dumény, du Gymnase ; Réné Brisy, premier prix de basson au Conservatoire national de Paris, professeur à l'école nationale de musique de Roubaix ; J. Koczul, pianiste :

Première partie — 1. Grande-Harmonie. Ouverture de Rienzi. (R. Wagner.) — 2. M. Bosquin. Air de Lucie. (Donizetti.) — 3. M. René Briey. 2e Solo de basson. (Ed. Jancourt.) — 4. M. Dumény. Le Sous-Préfet aux champs, monologue. — 5. Mlle Calvé. Air des Bijoux de Faust. (Gounod). — 6. M. Johannès Wolff. A, Romance sans paroles. B. Rondo élégant. (Wieniawski.) — 7. M. Bosquin Les Myrtes. (Faure). — 8. M. Dumény. La Vie, monologue. (Grenet-Dancourt.)

Deuxième partie. — 1. Grande-Harmonie. La Danse Macabre, transcrite par Victor Delanney (Saint-Saëns. — 2. Mlle Calvé. A. Chanson d'Avril (Bizet). B. Chans n Espagnole (Iradier.) — 3. M Johannès Wolff. Air Russe. (Wieniawski). — 4. M. Bosquin. Couplets de Rigolette. (Verdi.) — 5. M. Dumény. Le Chirurgien du Roi s'amuse, monologue. (Mortier.) — 6. M. Johannès Wolff. A. Cavatine. (Raff.) B. Danse Hongroise. (Brahms.) — 7. Mlle Calvé et M. Bosquin. Duo de Faust. (Gounod.) — 8. M. Dumény, Le Poète, monologue à 5 personnages. (Durandeau)

N.-B. — En raison de la longueur du programme, l'entracte ne sera que de dix minutes.

Ce concert est réservé aux membres honoraires qui y seront seuls admis ; les personnes qui désireraient souscrire devront s'adresser à l'avance chez le sergent-major de la « Grande-Harmonie » (M. Gustave Hoffmann, rue de Sébastopol, 49), ou au contrôle au moment du concert.

Les conditions de l'abonnement sont de *dix francs* par an pour une personne seule, et de *vingt francs* pour une famille ; la durée de l'engagement est de six années.

Les membres honoraires qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu leur lettre d'invitation, peuvent se présenter au concert, leur qualité sera facilement reconnue au contrôle.

N.-B. — Les portes de l'Hippodrome seront ouvertes à 6 h. 1/4 ; par mesure d'ordre, il ne pourra être retenu de places à l'avance.

Société de Géographie. — La causerie sur *Terre-Neuve*, faite samedi soir à la Bourse de Roubaix, par M. Alfred Renouard, a été peut-être moins scientifique que la conférence sur l'*Océan*, faite la semaine précédente par M. Cosserat, mais elle n'a pas été pour cela moins attrayante.

C'est, croyons-nous, la troisième ou la quatrième conférence que M. Renouard fait à Roubaix. Le sympathique secrétaire-général de la Société de Géographie de Lille a pu constater hier, par le nombre des personnes présentes et par l'attention soutenue qu'il a su provoquer, qu'il s'était fait une place parmi nous et que nos concitoyens apprécient comme ils le méritent, le dévouement dont il fait preuve envers la Société et l'empressement qu'il met toujours à répondre aux invitations du président de la section roubaisienne.

Chronique théâtrale. — Une représentation extraordinaire aura lieu aujourd'hui dimanche, à l'Hippodrome : une troupe de Paris viendra jouer *Ma Camarade*, de MM. H. Meilhac et Philippe Gilles.

Wattrelos. — Nous avons relaté, dans notre numéro d'hier, l'accident survenu au jeune Dupont : ce pauvre enfant est mort vendredi soir, des suites de ses brûlures.

Les parents n'ont pas de chance : déjà, il y a quatre ans, ils avaient perdu d'une façon non moins cruelle un enfant de six ans, mort écrasé par une voiture. Ce malheur était également arrivé pendant que les époux Dupont travaillaient dans un établissement industriel.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 29 janvier 1519. — Quittance de la somme de 2,174 livres parisis pour la finance des lettres d'amortissement données par Charles, prince d'Epinoy, comte de Flandre, (qui devint ensuite Charles-Quint) pour tous les biens acquis par l'hôpital Sainte Elisabeth de Roubaix, depuis sa fondation. Comme reconnaissance, les religieuses de l'hôpital devaient, en outre, acquitter pour certaines parties un chapon de rente par bonnier, et pour les autres parties, 12 deniers de rente par bonnier. (Archives de Roubaix G. G. 287 f° 9.)

27 janvier 1803. — M. Philippe-Ernest-Marie-Joseph Roussel, ancien prieur de l'abbaye de La Vallemoy, au diocèse de Reims, est nommé curé de Roubaix, sa ville natale. M. Roussel fut un des bienfaiteurs de l'église et des pauvres. (Voir l'éphéméride du 3 avril 1836.)

30 janvier 1787. — Le magistrat de Roubaix signe une ordonnance de 2,000 florins sur le collecteur de Roubaix, au profit des administrateurs de la table des communs pauvres, pour subvenir aux frais des secours qui leur sont nécessaires. (Archives de Roubaix B. B. 6 f° 75.)

ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Cours de physique, chimie et manipulations chimiques (Rue du Collège). Professeur : M. Béghin.

Physique. — Lundi, 9 février, à 8 h. du soir. — Acoustique. Production et propagation du son. Etude de la hauteur des sons.

Chimie. — Jeudi, 12 février, à 8 h. du soir. — Carbone. Propriétés physiques et chimiques. Charbons naturels. Charbons artificiels.

Manipulations chimiques. — Lundi, 9 février, à 2 h. du soir. — Recherche de l'acide d'un sel. Hydrotimétrie. Chlorométrie.

Jeudi, 12 février, à 2 h. du soir. — Acide borique. Silice. Préparations du bichlorure de silicium, de l'acide hydrofluosilicique. Préparations du chlorure et du fluorure de bore.

Cours d'histoire de l'Art industriel (rue Neuve, 3, au 3me). Professeur : M. Sératzki

Lundi, 9 février, à 6 heures du soir, Art romain. — La sculpture — Bas-reliefs historiques.

Cours de chaufferts Professeur ; M. Cornut.

Tous les dimanches, à 10 heures du matin (rue du Château).

Cours de remettage (pour les ouvriers rentreurs). Professeur : M. Delplanque.

Tous les dimanches à 10 heures 1/2 du matin (rue de Sébastopol, 43).

TOURCOING

L'affaire Nolf, qui a tant passionné l'opinion publique, vient d'avoir un triste pendant.

Depuis un certain temps, M. Desmettre, négociant en laines et déchets, s'apercevait qu'on volait des marchandises dans ses magasins, contigus à l'établissement des bains de la rue du Haze.

Plusieurs fois, des balles de laine, pesées le soir et livrées le lendemain, avaient suscité de vives réclamations de la part des clients, par suite d'un manque de poids considérable.

La police, avertie par M. Desmettre, est parvenue, après de longues recherches à mettre la main sur le coupable : c'est le sieur Bastenaire, propriétaire et directeur de l'établissement des bains. Bastenaire, mis en état d'arrestation, a fait des aveux complets. Il a un complice, Jules Mauroy, qui a été également arrêté. Cet événement a causé une profonde sensation à Tourcoing et les commentaires vont leur train, car personne n'eût jamais soupçonné Bastenaire d'un pareil méfait.

Incendie — Un incendie considérable s'est déclaré samedi soir, vers huit heures et demie, dans les magasins de la filature Chistery. Le feu a pris naissance dans des bobines de laine peignée. Les pertes sont importantes.

Société Saint-Joseph. — Une brillante soirée bachique sera offerte aux membres de la société, lundi prochain, 9 courant, à sept heures du soir.

La société chorale fera entendre deux nouveaux chœurs de son répertoire, et, pour terminer la soirée, quelques-uns de ses membres interprèteront un charmant opéra-comique en un acte.

Halluin. — Vendredi soir, les préposés de douane J. Balie et Salme ont arrêté le nommé Louis Hendryck, âgé de 18 ans, sujet belge, porteur d'une forte charge de tabac en poudre.

LILLE

Assises du Nord. — Une modification vient d'être apportée au rôle des assises du Nord que nous avons publié : l'affaire Castrique, qui avait été fixée aux vendredi 27 et samedi 28 février, ne viendra que les mercredi 4 et jeudi 5 mars ; les affaires Manesse-Valgrave-Overhoff et consorts, qui devaient être appelées le 4 mars, seront jugées le 27 février ; l'affaire Descamps, qui devait venir le 5 mars, est fixée au 28 février.

Les prud'hommes-patrons. — Le conseil de préfecture a annulé l'élection de M. Popelard qui n'avait obtenu qu'une voix Il a décidé qu'il fallait au moins deux voix pour que l'élection fût valable.

Destruction des hannetons. — L'emploi de déchets de laine est très efficace pour la destruction des vers blancs ; l'expérience a démontré que là où le sol était fertilisé, à l'aide de ce moyen, on ne rencontrait pas de vers blancs.

On indique aussi l'emploi du sel marin ajouté au purin ou même à l'eau pure et mêlé à la graine d'ensemencement, à raison de 300 kilogrammes par hectare.

Concours départementaux. — La commission supérieure des concours départementaux, pour l'espèce chevaline et l'espèce bovine, s'est réunie, mercredi dernier, à la préfecture, sous la présidence de M. le préfet du Nord.

Elle a arrêté le programme de ces divers concours, y compris le concours des étalons, qui se tient toujours à Lille, le premier mercredi du mois d'octobre.

M. Pollet, secrétaire général, médecin vétérinaire départemental, a donné lecture de son rapport relatif aux étalons, qui contient l'importante observation suivante :

« La liste des étalons destinés à faire la monte dans le département du Nord, en 1885, paraîtra incessamment.

» Il pourra exister des étalons qui, ayant été approuvés les années précédentes, ne se trouveront pas inscrits sur l'affiche. Les propriétaires de ces chevaux n'en seront pas surpris, car ils n'ignorent pas la décision prise l'année dernière par la commission supérieure des concours hippiques, déclarant que, chaque année, les étalons doivent lui être présentés et en recevoir l'approbation dans le cas où il ne leur serait survenu aucune tare transmissible ; alors seulement ils sont inscrits sur la liste. »

La sous-commission supérieure de l'arrondissement de Dunkerque sollicite l'autorisation d'avoir le concours départemental des animaux reproducteurs de l'espèce bovine à Bergues, le dimanche des Rameaux, en même temps qu'aura lieu le concours d'animaux gras. Elle a soumis son programme à la commission supérieure qui n'a cru devoir admettre dans ses concours de la contrée flamande que des animaux de race pure, en raison même des qualités si exceptionnellement remarquables de la race flamande, chez qui tout mélange pourrait amener une défectuosité.

Il a été décidé que la commission de cet arrondissement, entendue avec la société d'Agriculture de Dunkerque aurait à son crédit, outre les 2,611 fr., le tiers de la somme destinée à l'installation du concours, soit 83 fr., et une somme de 25 fr. prélevée sur les 200 fr. appliqués à la publicité, soit, à ni tribuer en primes, 2,750 fr.

Elle recevra de plus, comme les commissions des autres concours les médailles et 75 fr. pour divers : marque, correspondance, etc.

Le budget a été examiné ensuite.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 16 janvier 1885.

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire.

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*)

La séance est ouverte à 7 h. 40.

M. LE MAIRE procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Julien Lagache, maire ; A. Vinchon, A. Faidherbe, Pennel-Wattinne, P. Destombes, adjoints ; F. Roussel, Martel-Delespierre, Comerre, Salembier, G. Heyndrickx, Legrand, Alfred Reboux, F. Ernoult, docteur Derville, H. Buisine, Chéron, Fauvarque, C. Leclercq, A. Senneville, Roche, L. Cordonnier, Delannoy-Destombes, Pollet-Desquiens, Cuvelier, docteur Garette, Louage, Descamps, Sandevoir, Orange, P. Dazin, Baas.

Absents : MM. P. Watine, adjoint ; Béghin-Bonnave, indisposés ; A. Dapire, empêché ; Harinckouck, P. Catteau.

M. ALFRED REBOUX, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 décembre, qui est adopté sans observations.

Amélioration des voies d'accès à la condition publique

M. LE MAIRE. — Messieurs, M. Musin, directeur de la condition publique, nous a adressé, concernant les difficultés que présente l'accès de la condition, la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

« Je crois remplir un devoir en vous informant » des plaintes qui s'élèvent par rapport au manque » et à la défectuosité des voies d'accès à la condition » publique, située boulevard d'Halluin.

» L'éloignement de l'établissement du centre des » affaires est déjà une cause de récrimination pour » le temps que l'on perd, lorsqu'on a besoin d'y » prendre des renseignements.

» Il vous paraîtra prudent de ne pas augmenter » cette situation fâcheuse en obligeant les clients, » faute de voies accessibles, à faire conduire leurs » marchandises ailleurs, au grand préjudice de » votre établissement.

» J'ai l'honneur, M. le Maire, de vous faire remarquer qu'à l'heure qu'il est, il n'y a réellement » que le boulevard d'Armentières, qui soit carros » sable et que cela ne donne pas satisfaction à » ceux des clients qui n'habitent pas cette partie de » la ville.

» Le passage à niveau même est souvent interrompu par la circulation des nombreux trains de » chemin de fer et produit, dans ce moment, l'effet » d'une impasse.

» La ville a élevé à grands frais la condition » publique qui a rendu, il faut le reconnaître, » de grands services pour la moralisation des » transactions.

» Il serait fort regrettable que son développement, qui a toujours été progressif jusqu'à ce » jour, fut entravé par le manque d'aboutissants » et, comme conséquence, de voir diminuer les » revenus qu'elle rapporte, et ce, au-delà peut-être de la dépense qui devait être faite pour » tout concilier, c'est-à-dire les intérêts du commerce et de l'industrie et ceux de la ville même.

» En attendant que les finances de la Ville permettent de faire mieux, j'ai l'honneur, Monsieur » le Maire, d'appeler votre sérieuse attention sur » les points signalés ci-dessus et d'insister sur la » nécessité de mettre en état de viabilité le plus » promptement possible le tronçon de la rue de la » Chaussée qui longe la condition publique, à partir du boulevard d'Halluin jusqu'à la rue des » Anges. Cette rue, déjà fréquentée par les piétons, » donnerait une grande facilité pour les voitures » qui viennent à l'établissement par ce côté qui » relie les rues de Toulouse, de l'Alma, de Blanchemaille et de la Fosse-aux-Chênes formant le » principal noyau du quartier industriel.

« Agréez, etc.

» Signé : *Musin.* »

Nous avons demandé sur cette question un rapport à M. le directeur de la voirie ; ce document est annexé au dossier.

Nous vous prions de renvoyer l'examen de cette question à vos 3e, 1re et 8e commissions. — Adopté.

Fourneaux économiques ; demande d'un crédit.

M. LE MAIRE. — Messieurs, nous avons l'honneur de vous prier de mettre à notre disposition un crédit de vingt mille francs destiné à pourvoir au service des fourneaux économiques.

Nous vous prions de vouloir bien confier l'examen de cette question à vos 1re et 2e commissions.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Comme il y a beaucoup d'ouvriers qui chôment actuellement, et qu'on doit craindre une grande misère avant peu de temps, je demanderai à mes collègues de faire maintenant ce qui a été fait l'été dernier pour le choléra, c'est-à-dire de voter d'urgence un crédit de 20,000 francs pour l'établissement de fourneaux économiques. Nous laisserions à l'administration le soin d'utiliser cette somme dès qu'il sera nécessaire de le faire. S'il faut passer d'abord par les commissions ce sera fort long, et on emploiera ce crédit beaucoup trop tard peut être.

M. LE MAIRE. — Que ceux qui sont d'avis d'adopter la proposition de M. le docteur Derville lèvent la main.

La proposition de M. le docteur Derville est votée à l'unanimité.

M. VINCHON, adjoint. — Nous vous remercions de cette marque de confiance, mais comme la gestion de cette somme est très délicate, nous demandons que l'on nomme une commission de surveillance.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Bien que ce crédit ait été voté d'urgence, l'administration n'est pas obligée d'établir immédiatement des fourneaux économiques ; elle jugera du moment où il sera nécessaire de le faire. Quant à la commission de surveillance, on pourrait la nommer à la fin de la séance.

La proposition de M. le docteur Derville est adoptée.

Question du gaz.

M. LE MAIRE. — Messieurs, en novembre 1858, un contrat est intervenu entre la ville de Roubaix et la société Desclee frères et Cie. Par cette convention, l'éclairage de la Ville par le gaz est accordé à cette société pour une période de cinquante années consécutives à dater du 1er janvier 1860.

Par cet acte, la ville s'interdisait d'accorder à tout autre qu'au concessionnaire de l'entreprise de l'éclairage le droit d'ouvrir sur la voie publique les tranchées nécessaires à la pose des tuyaux pour l'éclairage au gaz, soit des rues et places publiques, soit des édifices et maisons des particuliers.

En échange de ce monopole, la Compagnie s'engageait à pourvoir à l'éclairage dans les conditions déterminées par le contrat. Elle s'engageait aussi à faire profiter la ville de tous les progrès qui pourraient être réalisés pendant la durée de la concession ; en effet, l'article 45 stipule que si, par suite du progrès de la science, une nouvelle découverte avait pour résultat un abaissement notable dans le prix de revient du gaz, l'administration municipale, à moins que cette découverte ne fut l'objet d'un brevet la mettant hors du domaine public, pourrait, à l'expiration de la 25e, de la 30e, de la 35e, de la 40e, de la 45e année de la présente concession, en exiger l'application, et le prix de son éclairage subirait dans ce cas une baisse proportionnelle à cet abaissement.

Si, de cette découverte ou de tout autre résultait un nouveau système d'éclairage qui, pour être appliqué à Roubaix, eut besoin d'être autorisé, cette autorisation ne pourrait être donnée par l'autorité compétente qu'à la présente Société tant que durera la nouvelle concession.

Au 1er janvier 1885, nous avons atteint le terme de la 25e année et nous avons dû nous préoccuper de la revision de l'acte qui lie la Ville à la société Desclée.

Déjà, des démarches ont été faites par des administrateurs de la compagnie, des pourparlers officieux ont eu lieu.

Autant pour sauvegarder la situation de la Ville que pour dégager notre responsabilité et la vôtre, nous avons eu recours aux moyens légaux et, par exploit d'huissier en date du 30 décembre 1884, il a été signifié à la compagnie que la Ville entend profiter des avantages que lui assure le contrat.

Il convient maintenant d'arrêter la marche à suivre dans cette importante affaire, et nous vous prions de la renvoyer à l'examen de vos 1re et 3e commissions. — Adopté. (*A suivre*).

Conseil de guerre séant à Lille

Séance du 7 février 1885.

1° Alexandre Percot, soldat au 33e de ligne, outrages par paroles envers un supérieur en dehors du service, dix-huit mois de prison. — Défenseur : Me Gauche, avocat, à Douai.

2° Eugène Frédéric, soldat au 110e de ligne (récidiviste), abus de confiance, deux ans de prison, 50 francs d'amende.

3° Charles-Paul Désiré Boulinguier, soldat au 127e de ligne, désertion à l'intérieur avec emport d'effets, quatre ans de prison. — Défenseur : Me Gauche, avocat, à Douai.

4° François-Joseph Serriaux, soldat au 1er escadron du train des équipages militaires, vol d'un képi au préjudice d'un militaire, acquitté. — Défenseur : Me Gauche, avocat.

5° Louis-Joseph Dissaux, soldat à la 1re section de commis et ouvriers militaires d'administration, vol d'argent au préjudice d'un militaire, deux ans de prison. — Défenseur : Me Parmentier, avocat, à Lille.

6° Henri-Albert Verdure, chasseur au 19e régiment de chasseurs, vol d'objets au préjudice de militaires et abus de confiance, acquitté. — Défenseur : Me Parmentier, avocat.

NORD

La crise agricole. — MM. Jametel et Bémot, députés, ont déposé un amendement au projet de loi sur les blés, tendant à taxer de 3 francs le maïs et le riz et de 6 francs les farines des mêmes produits.

Un certain nombre de députés ont déposé un amendement tendant à ce que les droits sur les blés étrangers soient appliqués au dégrèvement des propriétés non bâties.

Armentières. — Le conseil d'Etat vient d'annuler l'élection de trois conseillers municipaux républicains d'Armentières, et a, au contraire, validé celles des huit conseillers conservateurs élus au scrutin de ballottage.

On se souvient que, déduction faite des suffrages d'individus Belges ou ayant subi des condamnations, MM. Dubar, Durlez et Hoet n'avaient pas la majorité voulue. Après l'invalidation de leur élection par le Conseil de Préfecture, ils avaient néanmoins assisté aux séances du conseil municipal, en attendant la décision du Conseil d'Etat, auquel ils en avaient appelé.

D'après la loi municipale, les élections municipales complémentaires devront être faites dans le délai de deux mois.

Valenciennes. — *Nécrologie.* — Nous lisons dans le journal le *Temps* : « Samedi, auront lieu » à onze heures, à l'église Saint-Roch, les obsèques » du docteur F. Mallez, le médecin bien connu, » décédé mercredi dans son domicile de la rue du » Vingt-Neuf-Juillet. »

Le docteur F. Mallez est un Valenciennois. Il avait, comme le dit notre confrère parisien, acquis une assez grande réputation comme chirurgien spécialiste, et hors de Paris même on faisait souvent appel à son talent pour pratiquer des opérations dangereuses.

Douai. — Les patrons menuisiers ont adressé la note suivante aux journaux de Douai :

« Les patrons menuisiers soussignés se sont réunis pour la défense de leurs intérêts, qui sont ceux du commerce douaisien.

» L'accord est parfait entre eux sur la nécessité de faire un règlement qui leur permette de lutter avec les conditions de prix et de travail obtenues par les entrepreneurs des villes voisines qui arrivent ainsi à entreprendre avec des rabais que nous ne pouvons égaler.

» Le salaire des ouvriers courageux ne sera nullement réduit (comme le prétendent ceux qui ne cherchent qu'à semer la discorde), loin de là, par les mesures que nous préparons.

» Nous espérons que ces assurances, données par des hommes connus depuis longtemps comme des travailleurs et des commerçants honnêtes, inspireront confiance aux ouvriers douaisiens qui souffriraient bien davantage, si la désunion conseillée par quelques imprudents se produit ait.

» Notre intention n'est pas d'ailleurs de discuter, par une polémique de journal, des questions sur lesquelles nous nous entendrons toujours mieux de patrons à ouvriers, sans intermédiaires étrangers.

Douai. — Un fait grave vient de se produire dans cette ville. Avant-hier, vers 7 heures du soir, un employé et le garde champêtre passant près de l'abreuvoir, virent deux enfants, un garçon de 7 ans et une petite fille de 9 ans, se débattant dans l'eau.

L'employé se jeta résolument à l'eau et en retira les enfants qu'il a reconduits à leur domicile, où ils sont encore alités aujourd'hui. Ces enfants étaient sortis avec leur père, que la rumeur publique accuse ; car il n'est pas rentré chez lui depuis. Cet homme est un ancien ouvrier des forges de Denain, amputé, qui colporte dans le pays une boîte contenant quelques marchandises.

On se demande si l'on se trouve en face d'un crime ou d'un acte d'aliénation mentale ?

Une enquête est ouverte.

Dans tous les cas, le sauveteur mérite de vifs éloges.

Roost-Warendin. — Il y a quelques jours, nous annoncions qu'un ouvrier de cette commune avait volé de la pulpe de betterave pour s'en nourrir ainsi que ses enfants, en guise de pain. L'*Echo du Nord* reçoit, au sujet de cette affaire, une lettre de M. le maire de Roost-Warendin, dans laquelle nous lisons : « J'attends toujours la visite de l'infortuné et je ne vois rien venir. Néanmoins, cette calomnie à l'adresse du bureau de bienfaisance de Roost-Warendin méritait une enquête, que j'ai ordonnée immédiatement.

» Il résulte des renseignements recueillis qu'aucune famille de la commune ne souffre de la faim, et j'ajoute que Roost-Warendin est peut être la seule commune de l'arrondissement où la mendicité soit inconnue. »

Cambrai. — Il vient de mourir, à l'hospice général, une de ces saintes et dignes « filles de la Charité » que, dans certaines villes, messieurs les républicains prennent plaisir à chasser du chevet des malades.

La sœur Catherine, dont nous voulons parler, avait quatre vingt-douze ans. Elle portait l'habit religieux depuis soixante-cinq ans, et était employée au service des vieux et vieilles de l'hospice depuis cinquante-six ans. Plus de cinquante sœurs de Charité assistaient, hier, à son enterrement.

Valenciennes. — Dans la distribution faite aujourd'hui, samedi, à la Chambre, se trouve un projet de loi autorisant la ville de Valenciennes à emprunter une somme de 350,000 francs pour les groupes scolaires.

Fourmies. — Jeudi matin, le mécanicien et le chauffeur du tramway de Fourmies, en arrivant au dépôt pour mettre en marche le premier train, trouvèrent la chaudière complètement vidée. Après avoir remis tout en ordre, le train put se mettre en route, mais, arrivés près de la filature Boussus, à Wignehies, les voitures prirent la voie de garage qui existe à cet endroit. Des malfaiteurs avaient, pendant la nuit, dérangé les rails. Heureusement il n'y a pas eu d'accident, le tramway a eu seulement un retard, qui a fait manquer à plusieurs voyageurs le train de sept heures 36 allant sur Avesnes.

Plainte a été portée à la police, qui se livre à d'actives recherches pour découvrir les coupables.

PAS-DE-CALAIS

Aire. — M. Labitte, conseiller général, nous informe qu'il a reçu avis du dépôt fait à la préfecture du Pas-de-Calais, des pièces nécessaires pour l'enquête d'utilité publique du chemin de fer d'Aire à Fruges et à Hucqueliers.

Tout fait donc espérer que l'année 1885 verra la solution définitive de cette question, qui intéresse l'avenir de notre région.

Boulogne. — *Le crime de la rue des Ecoles.* — Cette affaire, de plus en plus mystérieuse, continue à passionner l'opinion publique.

Malgré les recherches les plus minutieuses, on n'a pu encore découvrir, morts ou vifs, Dufourny et la petite Alice.

Voilà treize jours qu'ils ont disparu, et si le ravisseur s'était suicidé avec l'enfant, on eût retrouvé leurs cadavres, car la rivière les aurait ramenés tuméfiés.

Dufourny est-il parvenu à s'enfuir à l'étranger, comme le bruit en a couru hier. Le fait peut paraître vraisemblable aujourd'hui.

— Samedi matin, un échafaudage s'est écroulé entraînant cinq ouvriers. Deux ont été grièvement blessés.

Béthune. — *Tribunal correctionnel.* — Emile Guerlet, l'escroc dont nous avons enregistré les exploits, a comparu mercredi devant le tribunal de Béthune. L'auditoire était très nombreux. Tous les gens dupés par Guerlet assistaient à l'audience.

Avant d'exploiter Béthune sous le pseudonyme d'Albert Obry, adjudant en retraite du 3e chasseurs d'Afrique, Guerlet avait visité pas mal d'autres villes où, grâce à des noms d'emprunt, à des titres aussi illustres que mensongers, il avait réussi à extorquer des marchandises et de l'argent. Tantôt il se faisait passer pour le fils de l'amiral Courbet, tantôt pour le parent du général de Négrier. A Béthune, il commit de nombreuses et importantes escroqueries ; il alla jusqu'à tromper un officier ministériel. Les faits reprochés à ce chevalier d'industrie ont été rapportés par nous exactement et à différentes reprises, il est donc inutile que nous en parlions de nouveau.

Le tribunal de Béthune a condamné Emile Guerlet à trois années d'emprisonnement et à 50 francs d'amende. Il a décidé, en outre, que cette peine ne se confondrait pas avec celles précédemment prononcées contre lui par d'autres tribunaux. Guerlet a été condamné à quinze mois de prison, dans le courant du mois de décembre 1884, par le tribunal de Clermont (Oise) ; à Péronne, il a été condamné, en janvier 1885, à deux ans de prison ; à Béthune, à trois années de la même peine. Enfin, il comparaîtra prochainement devant les tribunaux de Boulogne et de Dunkerque, qui ne manqueront pas d'ajouter encore des chiffres respectables à cette addition.

Le condamné à mort Hecquet. — Comme nous le faisions pressentir, Hecquet, l'assassin d'Etaples, condamné à mort par la cour d'assises du Pas-de-Calais, vient d'être l'objet d'une décision gracieuse de la part du chef de l'Etat.

Par décret en date du 6 février courant, le Président de la République a commué en la peine des travaux forcés à perpétuité, la sentence capitale prononcée contre lui.

Il va être donné immédiatement connaissance de cette commutation à Hecquet, qui sera transféré de la prison de Saint-Omer à celle de Douai.

L'enterinement des lettres de grâce aura lieu dans cette dernière ville, le lundi 16 février prochain, devant la cour d'appel, toutes chambres réunies en audience solennelle.

C'est également à cette audience que M. Fleury, le nouvel avocat général de ladite cour, prêtera le serment.

Lièvin. — Le total des souscriptions recueillies jusqu'à ce jour est de 26,717 fr. 53 centimes.

FEUILLETON DU 9 FÉVRIER — (N° 59).

LA PEAU DU MORT

XXVIII

SUITE.

Ayant obtenu la permission de peindre dans sa cellule, il travaillait joyeusement toute la journée, chantant, riant, comme s'il eût été le plus heureux des hommes.

Il acheva ainsi un certain nombre de tableaux auxquels il donna des titres, qu'il classa et catalogua comme s'il fût devenu tout à coup un homme sérieux.

— Quand je n'y serai plus, pensa-t-il, on pourra faire une vente et cela servira toujours à quelqu'un que je connais.

Afin de ne pas être trop malheureux, il avait refait un portrait de Geneviève et il lui suffisait d'y jeter un coup d'œil pour redevenir gai comme en son bon temps,

Tout cela était fort extraordinaire.

Depuis le jour où il avait vu les dames Largeval pour la dernière fois, et malgré la promesse qu'il leur avait